



## MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

### Négociations sur les indicateurs de prix du lait

« Je dis, depuis le début de ces négociations, qu'il faut régler cette question du prix qui envenime toutes les relations dans la filière. C'est chose faite aujourd'hui, maintenant on peut travailler. Je crois profondément dans l'avenir de cette filière laitière et je crois qu'elle a tous les moyens de réussir aussi bien, si ce n'est mieux, que la filière laitière allemande. » Bruno Le Maire, France info, 19 août 2010

#### **1. Le 18 août, l'interprofession est parvenue à un accord sur les indicateurs de tendance de prix pour la fin de l'année 2010 et sur la mise en place d'un nouvel indicateur de compétitivité à partir de 2011**

A l'issue de plusieurs semaines de blocage, durant lesquelles la pression du Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche est restée constante, l'interprofession laitière est parvenue, le 18 août, à un accord sur les indicateurs de prix du lait. Celui couvre tout à la fois :

- La fixation d'indicateurs de tendances de prix pour le deuxième semestre 2010 en application de l'accord du 3 juin 2009, permettant ainsi de répercuter la hausse des cours mondiaux sur le prix payé aux producteurs et de leur garantir une visibilité sur leur revenu pour toute la fin de l'année 2010.
- la mise en place à partir de 2011 d'un nouvel indicateur de compétitivité, basé sur la différence de coût du litre de lait entre la France et l'Allemagne.
- L'engagement de l'interprofession à travailler sur la contractualisation dans le cadre de la loi de la modernisation de l'agriculture et de la pêche.

Cet accord est un pas très positif dans la bonne direction. Il répond aux attentes légitimes des producteurs concernant le niveau de leur revenu et garantit la compétitivité de la filière par rapport à l'Allemagne.

Il ouvre la voie à la mise en place d'un plan de développement de la filière laitière française que Bruno LE MAIRE présentera à la rentrée et à la mise en œuvre de contrats écrits obligatoires entre les producteurs, les coopératives et les industriels.

#### **2. Au-delà, il faut mettre un terme aux crises à répétition autour du prix du lait...**

C'est la raison d'être de la **loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche** qui vient d'être adoptée par le Parlement en juillet. **Elle rend obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 des contrats écrits** entre producteurs et industriels, d'une durée d'un à cinq ans et portant à la fois sur les volumes et les prix. Bruno Le Maire a demandé à l'interprofession de définir très rapidement ces contrats-type. Sans quoi, l'Etat prendra ses responsabilités et les fixera, comme le lui autorise la loi. Ces contrats assureront aux agriculteurs la visibilité dont ils ont besoin pour prendre les décisions d'investissement et de développement de leurs exploitations.

C'est aussi la raison d'être du combat mené par Bruno Le Maire pour la **régulation européenne des marchés**. Il vient de signer une lettre commune franco-allemande pour faire des propositions à la Commission sur l'organisation des marchés laitiers. Le Commissaire à l'agriculture a promis, à la demande de la France, de présenter avant la fin 2010 un paquet législatif sur le lait.

#### **3. ... Et renforcer la compétitivité de la filière lait**

Il s'agit là d'une vraie question, notamment à l'égard de nos concurrents allemands. Bruno Le Maire présentera à la rentrée un plan de développement de plusieurs dizaines de millions d'euros, axé notamment sur l'innovation et la recherche, pour aider la filière à renforcer sa compétitivité et ses nombreux atouts de la filière.